

[Utiliser l'en-tête du bureau régional]

Madame, Monsieur,

Le 31 juillet 2020

La présente vise à vous informer que le ministère a apporté des modifications aux Directives à l'intention des Entités d'examen des demandes ainsi qu'aux Directives à l'intention des organismes de service, en vertu de la *Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle*.

Ces modifications mineures apportées aux Directives à l'intention des Entités d'examen des demandes entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2020. Nous vous en informons maintenant pour vous permettre de prévoir une période de transition. Au cours des prochains mois, la Direction de la prestation des services et du soutien mettra à jour ses documents liés à la conformité (listes de vérification des indicateurs, outils d'inspection de la conformité, mise à jour de QAMtraining.net, etc.), puis elle communiquera ces modifications.

Ces mises à jour ne changent pas de façon importante l'intention des directives. Elles éliminent plutôt les répétitions inutiles et simplifient les exigences, afin de mieux refléter les activités actuelles (p. ex. en combinant les exigences similaires en une seule exigence). Les modifications comprennent également des mises à jour générales sur la gestion interne, comme le changement de nom du ministère. Pour en savoir plus au sujet des modifications apportées, veuillez consulter les **pièces jointes**.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec :

- Daniella Mosu, conseillère principale en politiques, Direction des politiques de soutien communautaire, à Daniella.Mosu2@ontario.ca
- Monique Burnett, conseillère principale en programmes, Direction de la prestation des services et du soutien, à Monique.Burnett@ontario.ca

Nous vous remercions de votre soutien constant en cette période où nous unissons nos efforts afin d'améliorer les services et le soutien pour les personnes ayant une déficience intellectuelle.

Prenez soin de vous.

[Directrice régionale/Directeur régional]

c. c. : Directrices régionales et directeurs régionaux XX

Pièces jointes (4) :

**Le bureau régional enverra ces pièces jointes aux Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle avant le 7 août 2020.*

1. Updated Policy Directives for Application Entities – anglais*
2. Directives à l'intention des Entités d'examen des demandes mises à jour – français*
3. Summary of Amendments to Policy Directives for Application Entities – anglais*
4. Sommaire des modifications apportées aux Directives à l'intention des Entités d'examen des demandes – français*